

**ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE IFRAN**

**Village de Tifra**

**Commune de Tizirt**

**Wilaya de Tizi-Ouzou**

# **CIMETIERE EUROPEEN DE TIGZIRT SUR MER**

- I. Principaux renseignements sur le cimetière européen de Tizirt (Données de 1932)**
- II. Emplacement et Plan du cimetière :** Tizirt sur mer lot N°107 bis de plan de lotissement.
- III. Règlement des concessions :** délibération de la commission municipale du 22 juin 1927 approuvée le 09 aout 1927 par Mr le préfet d'Alger.
- IV. Durée de concession :**
  - 15
  - 30
  - 100
  - perpétuelle

Algérie .

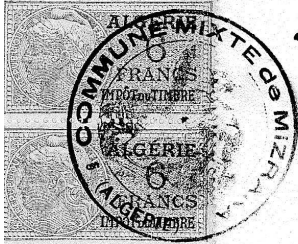
Département d'Alger

Arrondissement de Tizi-Cuzou

Commune Mixte de Mizrana

COMMUNE MIXTE DE MIZRANA .

PROCES-VERBAL D'EXHUMATION DE CORPS .



L'An mil neuf cent trente neuf et le *21 Aout 1939*  
Nous LARANE Bertrand Garde Champêtre du Centre de Tigzirt-sur-mer  
Vu le permis d'exhumation délivré le 16 Aout 1939 par M. l'Adminis-  
trateur de la Commune Mixte de Mizrana portant autorisation à Madame  
Veuve Domergue de procéder dans le cimetière de Tigzirt-sur-mer pour  
être réinhumés dans le même cimetière des corps de ,Mme Françoise  
MOUTTE (Veuve MOLINES ) ,Marie-Anne MOLINES et Marie Madeleine DOMERGUE  
accompagné de M. Georges DOMERGUE

Nous sommes transporté audit cimetière et nous sommes fait  
conduire aux lieux où sont inhumés les corps et les avons fait exhumer  
de leur fosse et conformément à l'article 11 du Décret du 15 Avril  
1919 :

1° les ossements de Madame Françoise MOUTTE ( Veuve Molinès )  
ont été mis dans une bière réduite où ont été inscrits les Nom et  
prénoms de la défunte.

2° les ossements de Marie-Anne MOLINES ont été mis dans une  
bière réduite où ont été inscrits les nom et prénoms de la défunte.

3° la bière contenant les restes de Marie-Madeleine DOMERGUE  
était intacte .

Les trois bières ont été ensuite transportées au caveau de  
la Famille DOMERGUE où ils ont été réinhumés en notre présente.

De tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal  
que ledit sieur sus-nommé à signé avec nous .

Le Garde-Champêtre ,

*Larane Bertrand*

-----

PROCES-VERBAL D'EXHUMATION DE CORPS .

=====

L'An Mil neuf cent quarante deux et le *15 Juin*

Nous TORELLI Mathieu Angel, Garde-Champêtre du centre de Tizirt-sur-Mer

Vu le permis d'exhumation délivré le ~~IXXXXXXXXXX~~ 15 JUIN 1942 par M.  
L'Administrateur de la Commune Mixte de Mizrana portant autorisation à M.  
Hepper de procéder dans le cimetière de Tizirt-sur-Mer pour être réinhumé  
dans le même cimetière des restes mortels de Marie RUNTZ et de Mélanie  
SOTHON , accompagné de M. HEPPEL.

Nous sommes transportés au dit cimetière et nous sommes faits con-  
-duire aux lieux où sont inhumés les corps et les avons fait exhumer de la  
leur fosse et conformément à l'Article II du décret du 15 Avril 1919 ;

1°- Les ossements de Marie RUNTZ ont été mis dans une bière réduite  
où ont été inscrits les nom et prénoms de la défunte.

2°- Les ossements de Mélanie SOTHON ont été mis dans une bière réduite  
où ont été inscrits les nom et prénoms de la défunte.

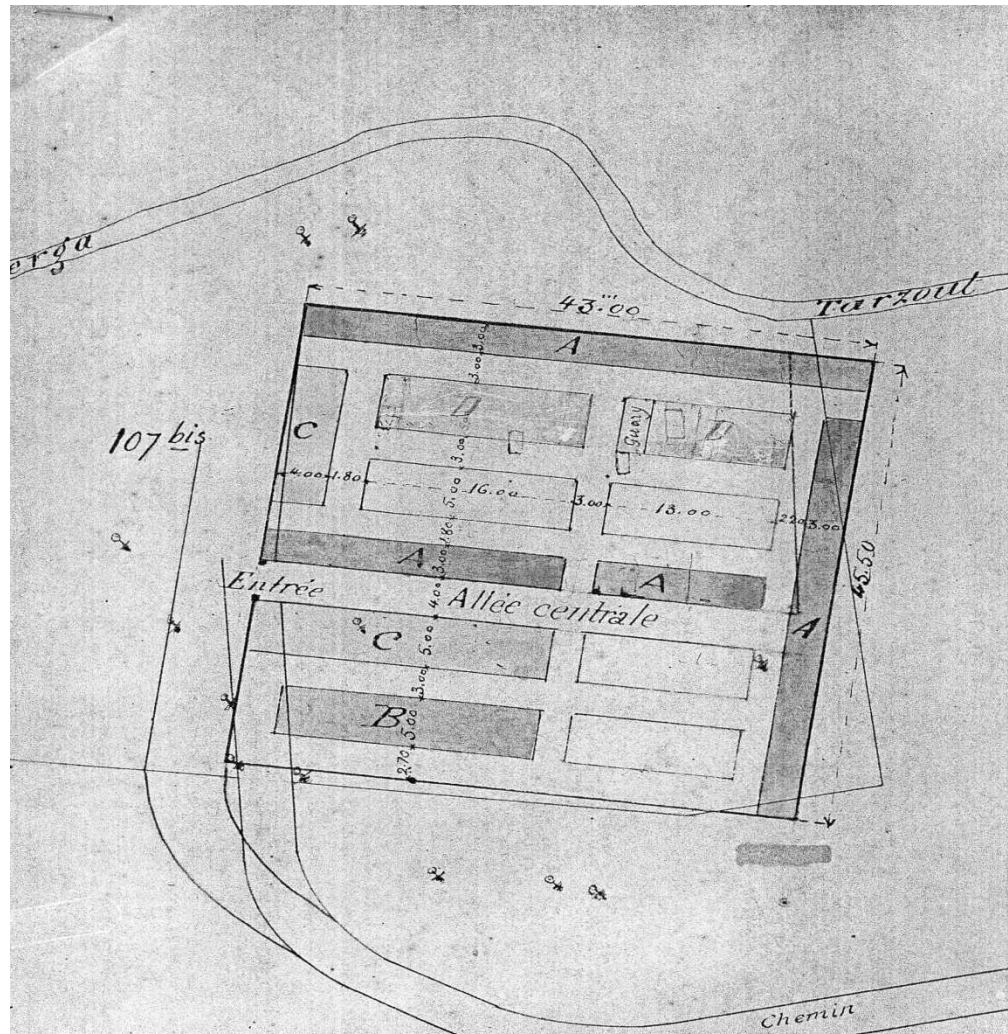
Les deux bières ont été ensuite transportées au caveau de la  
Famille HEPPEL où ils ont été réinhumés en notre présence.

De tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal que le  
dit monsieur sus-nommé a signé avec nous.

Le Garde-Champêtre

*M. Torrelli*  
*Hepper*

**PLAN DU CIMETIERE DE TIGZIRT**



*Commune mixte de Mizrand.*

Centre de Tizirt-sur-mer.

*Plan du Cimetière européen.*

*Echelle de 0,002 par mètre.*

Dressé par l'Architecte soussigné.  
Tizirt-sur-mer, le 25 Mars 1932

*M. Juvinaud*

107  
Jepinière

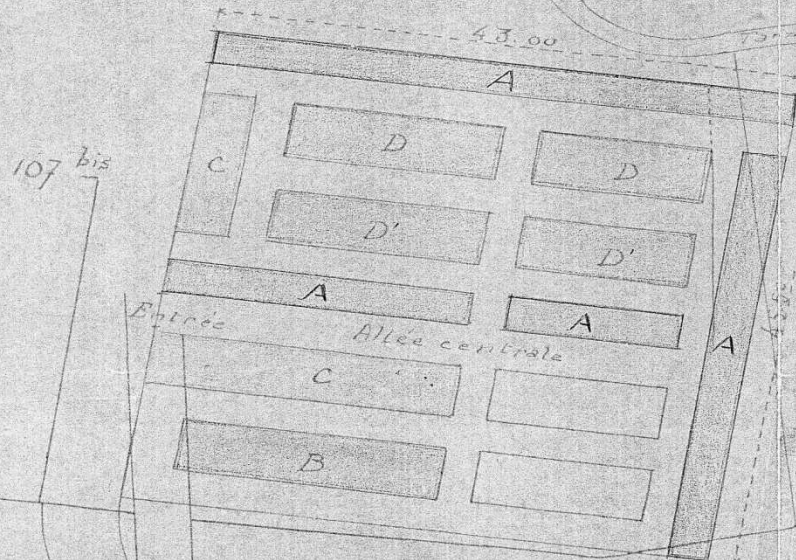
*Légende.*

- |  |                      |
|--|----------------------|
|  | A — Concessions temp |
|  | B — -d° — tren       |
|  | C — -d° — cent       |
|  | D — -d° — perf       |

Centre de Tigzirt sur-mer

Plan du Cimetière europ

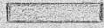



Echelle de 0<sup>m</sup>002 par mètre



107

Pepinière

Léger

- |   |                    |
|---|--------------------|
|    | A — Concessions    |
|    | B — 1 <sup>o</sup> |
|   | C — 1 <sup>o</sup> |
|  | D — 1 <sup>o</sup> |

1.372  
VU ET APPROUVÉ  
ALGER le, 113 NC... 1907  
POUR LE PRÉFET  
Affaires Indigènes et Police Générale  
Le Secrétaire Général.

de

## LISTE DES CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE EUROPEEN DE TIGZIRT

N°	Nom et Prénom ou famille	Date de l'acte de concession	Superficie en M <sup>2</sup>	Type de concession	Prix de concession	Remarques
01	HERVO GABRIEL M <sup>me</sup>	11-10-1928	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	<b>Mr Hervo Gabriel administrateur en retraite 1928</b>
02	DRAHON EMILE M <sup>me</sup>	10-12-1928	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	<b>Mr DRAHON Emile, Directeur d'école en retraite</b>
03	CABET Abel Marie Joseph	216-06-1932	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	
04	BOUTAN Louis Marie Auguste	18-07-1934	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	150 F	<b>M<sup>r</sup> louis BOUTAN professeur honoraire a la faculté des sciences d'Alger chevalier de la légion d'honneur décède le 06/04/1934 dans sa villa a Tizirt Son épouse v<sup>ve</sup> BOUTAN GOUDMAN Céline dcd le 16/04/1957 à Alger</b>
05	GUARY ETIENNE ANTOINE	11/10/1934	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	150 F	
06	PACCINI Pauline (Vve)	15/03/1938	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	
07	PRAT ESPOUEY Laurent	15/03/1938	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	
08	SOUPIER ABEL	15/03/1938	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	
09	VINCENT JULIEN	15/03/1938	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	
10	DOMERGUE (famille)	20/07/1939	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	150 F	
11	JOLY LOUISJULE	09/04/1940	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	150 F	
12	LEHALLE ET GABERI (famille)	03/10/1940	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	<b>M<sup>R</sup> LEHALLE ALBERT entrepreneur des travaux publics a Alger</b>
13	BEAUCHAMP(famille)	12/10/1940	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	
14	HEPPER Michel	11/06/1941	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
15	GARONNAT MARCEL	30/07/1941	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
16	JOLY Mme	13/04/1944	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
17	PRUDHOMME (famille)	08/07/1944	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
18	TRAHY(famille)	29/07/1944	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
19	DRAHON EMILE (famille)	30/03/1945	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle		
20	DUVIGNEAU ( M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> )	30/03/1945	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	
21	THIELLY Anne (Mme)	30/03/1945	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	

<b>22</b>	BESSOU Lèon (Famille)	14/01/1947	09 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	Gratuit	<b>Gratuit pour les militaires mort pour la France</b>
<b>23</b>	ZERBINI Charle	08/10/1948	03 M <sup>2</sup>	100 ANS	50 F	
<b>24</b>	MARIE ( M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> )	24/02/1949	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	
<b>25</b>	RENARD (Famille)	13/06/1949	04 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	67F	
<b>26</b>	PRAT ESPOUEY Edouard	15/11/1949	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	
<b>27</b>	SOUPIER (Famille)	23/11/1949	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	
<b>28</b>	DORNE LOUIS (M <sup>me</sup> )	14/03/1952	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	
<b>29</b>	BERNARD (Famille) M <sup>r</sup>	17/03/1952	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50 F	
<b>30</b>	BAULAT JEAN ( M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> )	28/03/1952	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	<b>BAULAT JEAN DCD LE 30/01/1941 Mme DALOT Vve BAULAT DCD Le 18/03/1952 Demande formulée par Mr BAULAT JEAN Abel</b>
<b>31</b>	ROUSSEAU Charlette Sonia	29/04/1952	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Demande formulée par Mr Charles ROUSSEAU gendarme de fonction résidant à Tigzirt 1952</b>
<b>32</b>	BRAS LOUIS	25/03/1954	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Demande formulée par M<sup>me</sup> LARANE née HUND Madeleine</b>
<b>33</b>	BEAUTHEAC Lèon	09/06/1954	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Demande formulée par M<sup>me</sup> HERROU Marthe</b>
<b>34</b>	CHAPUIS Georges et son épouse	01/07/1954	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	
<b>35</b>	SEGUY VILLEVALEIX Anatole	19/07/1954	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Demande formulée par M<sup>elle</sup> N. SEGUY-VILLEVALEIX</b>
<b>36</b>	PLECHACOFF Gabriel	19/07/1954	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Demande formulée par Vladimir DOUDKEWITCH</b>
<b>37</b>	DUCROS Robert (Famille)	24/10/1955	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	
<b>38</b>	MATTIAS Antoine	24/10/1955	03 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	50F	<b>Formulée par M<sup>me</sup> SCHIUMA Charles demeurant a Dellys rue des jardins</b>
<b>39</b>	DORNE LOUIS (M <sup>r</sup> )	31/01/198	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100F	<b>Formulée par DORNE Robert</b>
<b>40</b>	CORNIGLION Victor	10/07/1959	06 M <sup>2</sup>	Perpétuelle	100 F	<b>Formulée par Mme V<sup>ve</sup> CORNGLION née ZANOT Joséphine</b>

- **DOMERGUE (famille) :**

Dans le caveau de la famille DOMERGUE nous trouvons les restes mortels de :

- ✓ **Mme FRANCOISE MOUTTE Vve MOLINES**
- ✓ **MARIE ANNE MOLINES**
- ✓ **MARIE MADELEINE DOMERGUE**

Ont été ré inhumés dans le même cimetière le 21 Aout 1939 en présence de LARANE Bertrand garde champêtre du centre de Tizirt suite a la demande qui a été formulée par Mme Vve DOMERGUE « PV d'exhumation du corps du 21aout1939 »

- **BOUTAN (famille) :**

Vve BOUTAN née GOUDMAN Céline décède le 16 avril 1957 à 6H30 du matin à l'âge de 83 ans a Alger, inhumée au cimetière de Tizirt le 17 AVRIL 1957 à 13H00 Le décès est inscrit sur le registre de l'état civil d'Alger sous le N° 811

- **HEPPER (famille) :**

Dans le caveau de la famille HEPPER nous trouvons les restes mortels de

- ✓ **Marie RUNTZ** décède à Tizirt le 31/10/1914
- ✓ **Mélanie SOTHON** décède à Tizirt le 05/02/1925

Ont été exhumés et re-inhumés dans le même cimetière le 15 juin 1942 suite a la demande qui a été formulée par Mr HEPPER « PV d'exhumation du corps du le 15 juin 1942 »

- **GUARY (Veuve) :**

Dans la concession N°5 appartenant à Mme Vve GUARY ont été ré inhumés les restes mortel de

- ✓ **M<sup>me</sup> Guy Marie Mélanie** (épouse Vanier Xavier Francois décède le 6 janvier 1898 à Tizirt
- ✓ **M<sup>r</sup> Vanier Xavier Francois** décède le 12 Octobre 1916 à Tizirt
- ✓ **Mr GUARY étienne antoine** décède le 03 Octobre 1927 à Tizirt  
« PV d'exhumation et de ré inhumation du corps le 30 Octobre 1937 »

- **TOMBES MILITAIRES :** le 13 juin 1925 02 tombes militaires

- I. **Sergent FERON** dont le corps a été rejeté par la mer (torpillage du calvados)
- II. Corps d'un militaire non identifié rejeter par la mer provenait du transport (la dive) torpillé devant bougie le 01 fev 1918

\*Au cimetière de SIDI SAID nous trouvons également deux tombes de deux militaires indigènes dont les cadavres provenaient du torpillage de la dive.